

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noémie Fauteux

<https://www.cadre21.org/membres/093b4a79d552be66f2d555f7>

Date d'obtention : 2020-12-04 15:56:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Si on utilise la trousse dès le début, tout devrait bien aller. Il faut parler à la victime et les témoins puis parler à l'auteur . Il existe 2 types d'actes ; impulsif (il y a des étapes précis à suivre dans la trousse) ou malveillant (étapes précis à suivre dans la trousse). Il faut évaluer l'incident à l'aide de la trousse , du début à la fin. Que se soit un acte impulsif ou malveillant, dans les 2 cas, il faut contacter la police. C'est une trousse uniformisée à travers les écoles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Grace à la trousse , mes interventions vont être faite en suivant les mêmes étapes et en utilisant un protocole uniforme pour tous le jeunes. Elle va répondre à plusieurs questions concernant différentes situations. Elle démontre que ce genre d'activité est pris au sérieux et qu'elle est en collaboration avec de la police. Je vais pouvoir l'utiliser dans plusieurs situations ou il est questions de : production de pornographie juvénile, distribution , possession etc.. Elle vient mettre une méthode uniforme pour tous les intervenants des écoles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Au respect de la confidentialité : ne pas regarder les photos, rassurer la victime, agir rapidement et garder ça pour moi. Il y a aussi les bonnes pratiques durant mes conversations avec les jeunes : encourager les jeunes à me parler , expliquer à la jeune victime que c'est une erreur de parcours et qu'il ne faut pas qu'elle s'en veule à elle seule, rappeler qu'il est important d'avoir de bons amis et de voir avec elle de qu'elle façon je pourrais l'aider.